

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET :**Gap, Ville Amie des Enfants - Intention de candidature****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pauline FRABOULET , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Créée en 2002 sous l'impulsion de l'Association des Maires de France et de l'UNICEF France, la charte "Ville Amie des Enfants" est une initiative qui réunissait, en 2016 : 245 villes, 16 intercommunalités et 4 départements amis des enfants.

Les objectifs de ce réseau sont de favoriser le développement des actions et des projets réalisés par les collectivités en faveur de l'enfance et des jeunes, conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, grâce à la mutualisation des initiatives et des expériences.

Depuis Novembre 2004, par la signature de la charte "Gap, Ville Amie des Enfants", la Ville adhère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France le 7 Août 1990 et s'engage :

- à rendre la ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement et leur accès à la culture et aux loisirs ;
- à promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité, par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés ;
- à faire mieux connaître la situation et la vie des enfants dans le monde, afin de faire progresser un esprit de solidarité internationale.

La municipalité a aussi pris l'engagement d'organiser, chaque année, le 20 novembre la « Journée Internationale des Droits de l'Enfant », conjointement avec l'UNICEF, une manifestation destinée à faire connaître les initiatives de la Ville de Gap pour faire vivre quotidiennement les Droits de l'Enfant dans tous les domaines.

La Ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF France et obtenir le titre "Ville Amie des Enfants" au titre du nouveau mandat municipal.

Une Ville amie des enfants développe des actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du réseau et les recommandations proposées aux villes partenaires pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

Afin de pouvoir poursuivre son intention de candidature, la ville doit :

- renseigner un questionnaire d'évaluation en ligne présentant ses actions et ses projets en faveur des enfants et des jeunes ;

- élaborer un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et l'adolescence ;
- être auditionnée par la Commission Collectivités territoriales UNICEF au siège d'UNICEF France à Paris.

A l'issue de cette audition, si la candidature de la ville est retenue, il conviendra de signer une convention de partenariat avec UNICEF France et d'être accompagné par UNICEF France sur le suivi régulier du plan d'action.

Décision :

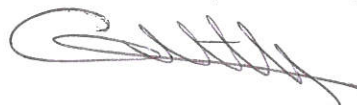
Il vous est proposé aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 10 Novembre 2020 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour lancer l'intention de la Ville de candidater pour la durée du mandat municipal.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

La Conseillère Municipale Déléguée



Chiara GENTY

Transmis en Préfecture le : 08 DEC. 2020

Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020